

"Le gouvernement bruxellois échoue à garantir un air sain"

La Libre - CAMILLE DE MARCILLY - 16 novembre 2017

Le procès de la Région bruxelloise intenté par cinq citoyens a lieu ce jeudi. Ils reprochent au gouvernement de ne pas agir efficacement contre la pollution. Des groupes de citoyens soutiennent l'action en justice.

"Les citoyens demandent un air pur !"

Ce jeudi 16 novembre, en marge du procès, des citoyens bruxellois répondront à l'appel des associations Bruxsel'Air et BXL'AirPropre et se réuniront sur les marches du palais de justice de la capitale pour exprimer leur souhait de respirer un air pur. Ces groupes de citoyens "*demandent aux décideurs politiques des mesures ambitieuses et urgentes pour lutter contre la pollution atmosphérique*". Pour Delphine Morel, membre de BxlAir, "*en organisant ce rassemblement, nous voulons offrir aux habitants de Bruxelles l'opportunité de soutenir symboliquement l'initiative des cinq citoyens ayant décidé de poursuivre en justice la Région de Bruxelles capitale et rappeler à nos décideurs politiques que les mesures actuellement prévues sont très loin d'être suffisantes pour résoudre le problème de la qualité de l'air dans notre ville*". Pour cette citoyenne asthmatique, l'action en justice de ClientEarth et l'action citoyenne sont "*complémentaires*". La question de la qualité de l'air "*gagne en visibilité*" ces dernières années, ajoute-t-elle, "*comme cela est intrinsèquement lié à la mobilité, on en entend plus souvent parler aujourd'hui*". Concernant la zone de basses émissions, "*nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une première étape et qu'il faut aller plus loin et activer d'autres leviers, notamment celui de la fiscalité automobile*".

Le plan air-climat-énergie au cœur du procès

Ces dix dernières années, la prise de conscience des citoyens sur l'importance de la qualité de l'air est en constante augmentation. Au sein de nombreux Etats européens, des associations citoyennes foisonnent d'idées pour mettre fin à ce fléau sanitaire, mènent des actions de sensibilisation et encouragent les responsables politiques à prendre des mesures rapides pour lutter contre la pollution. A Bruxelles, Lies Craeynest, Karin de Schepper, Stefan Vandermeulen, Frédéric Mertens et Cristina Lopez Devaux, des parents inquiets pour la santé de leurs enfants, ont décidé de porter leur action en justice pour contraindre la Région bruxelloise à adopter des mesures plus contraignantes, plus efficaces et plus rapides. Client-Earth, une organisation internationale spécialisée dans le droit de

l'environnement, les représente dans cette affaire. Le procès a lieu ce jeudi au tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles.

Ce que les cinq Bruxellois demandent

Karin de Schepper, l'une des demandeuses, explique : *"Nous avons désespérément besoin de plus d'actions à Bruxelles et quand je vois les mesures mises en place par d'autres villes pour améliorer leur air rapidement, j'espère que nous pourrons faire pareil à Bruxelles. J'espère que le gouvernement bruxellois va accélérer sa lutte contre la pollution pour que nous puissions tous respirer sainement."* *"Le coût de la pollution est clair"*, ajoute Ugo Taddei, avocat spécialisé sur la qualité de l'air. *"Elle a un impact inacceptable sur la santé et notre qualité de vie. Les Bruxellois ont le droit de connaître la qualité de l'air qu'ils respirent et d'être assurés que le gouvernement fait son maximum pour régler cette crise de la pollution le plus vite possible. Pour l'instant, ce n'est pas le cas."*

Ces Bruxellois, associés à Client-Earth, estiment que *"le gouvernement bruxellois échoue à garantir un air sain"* et déplorent le manque de mesures contraignantes du plan air-climat-énergie adopté en juin 2016. Dans ce plan, les idées sont bien présentes mais pas un calendrier précis garantissant aux citoyens une amélioration de l'air le plus rapidement possible. La zone de basses émissions qui entre en vigueur le 1er janvier 2018 est un *"pas dans la bonne direction, mais c'est trop peu et trop tard"*, estime Ugo Taddei. D'ici un an, seuls 9 % des véhicules seront interdits de circulation dans la capitale. Client-Earth demande au tribunal d'obliger la Région bruxelloise de développer et mettre en place un plan de la qualité de l'air avec des mesures concrètes et pas seulement des déclarations politiques.

Les demandeurs veulent également que les mesures de la qualité de l'air soient effectuées de manière adéquate, là où les taux de pollution sont les plus élevés, comme rue de la Loi ou rue Belliard.

Ce que le gouvernement répond

"Le Plan air-climat-énergie est un guide pour le travail de la Région et ses administrations. Mais il n'est en aucun cas un programme de travail", nous expliquait le 19 septembre l'équipe de Céline Fremault, ministre bruxelloise de l'Environnement. *"La vision d'ensemble du gouvernement y est déclinée en objectifs généraux et spécifiques, en mesures et en actions. Celles-ci sont affinées progressivement et concrétisées par ailleurs, dans la réglementation, via le développement d'un projet, d'une campagne, la signature de conventions, etc."* Concernant la critique sur le manque d'ambition de la zone de basses émissions, Céline Fremault explique que *"sa mise en place nécessite un peu de temps. Pour assurer l'adhésion de l'ensemble des Bruxellois, il est primordial qu'elle soit graduelle et permette à chacun de s'adapter"*.

Pour les stations de mesures, leur nombre et leur emplacement sont conformes aux normes européennes selon l'équipe de Céline Fremault.

Le jugement est attendu mi-janvier.

Les autres plaintes

Plusieurs actions en justice visent la Belgique

Wallonie. Greenpeace a décidé d'intenter une action devant les tribunaux afin d'exiger des autorités wallonne et flamande des mesures de la qualité de l'air représentatives. Selon l'ONG, les données sur la qualité de l'air sous-estiment la pollution atmosphérique. Pour Joeri Thijs, expert en qualité de l'air et mobilité chez Greenpeace : *"Le gouvernement wallon ne prend pas suffisamment en considération la pollution au dioxyde d'azote dans les zones urbaines et denses."* Pour le ministre wallon de l'Environnement Carlo Di Antonio : *"La répartition des stations de mesure est cohérente et dans les normes. De nombreuses actions témoignent de la volonté de la Wallonie d'agir en faveur de la qualité de l'air."*

Bruxelles. La Commission européenne poursuit également la Belgique devant la Cour de justice *"en raison de la persistance de niveaux élevés de particules, qui présentent un risque important pour la santé publique"*, notamment à Bruxelles. *"Des études montrent que la mauvaise qualité de l'air fait chaque année plus de morts que les accidents de la route, ajoute l'Exécutif européen dans un communiqué, bien que des mesures aient été prises, elles n'ont jusqu'à présent pas suffi pour résoudre le problème."* Au mois de février, la ministre Céline Fremault s'était exprimée à ce sujet et avait affirmé veiller à *"sortir le plus rapidement possible la Région de la procédure d'infraction à la directive 2008/2184 pour les dépassements de seuil d'émission de particules fines PM10 et de la moyenne annuelle admissible d'émission de NO2"*.

Meerderheid én kanttekeningen voor lage emissiezone

Bruzz - © Belga - 17/11/2017

De invoering van de lage-emissiezone (LEZ) in het Brussels gewest kan op een zeer ruime meerderheid rekenen in het Brussels Parlement, maar zowel vanuit de oppositie als vanuit de meerderheid klonken er vrijdagvoormiddag tijdens het plenaire debat heel wat kritische geluiden.

"Dit is een belangrijke stap, maar onvoldoende voor een betere luchtkwaliteit", vatte Jef Van Damme (sp.a) het samen. De stemming over het ontwerp van ordonnantie volgt later op de dag.

Vanaf 1 januari wordt het volledige Brussels gewest een lage-emissiezone, wat betekent dat dieselvoertuigen met Euro1-norm of zonder Euronorm niet meer kunnen rondrijden in Brussel. De jaren nadien worden de normen geleidelijk verstrengd. Een overtreding wordt bestraft met een boete van 350 euro, maar er geldt een

overgangperiode van 9 maanden, zodat de boetes pas vanaf 1 oktober geheven worden.

Overtredingen worden vastgesteld met ANPR-camera's (met nummerplaatherkenning). Er zijn een aantal afwijkingen voorzien en burgers kunnen ook een dagpas aanvragen - voor 35 euro, maximaal 8 per jaar. Onder meer bromfietsen, scooters, vrachtwagens, mobilhomes en oldtimers vallen niet onder de LEZ.

'Autofiscaliteit moet ook groener'

Jef Van Damme betreurde dat de LEZ niet de vorige legislatuur werd ingevoerd door de regering met de groenen erin. De kritiek van Ecolo en Groen over het uitstel van negen maanden vond hij dan ook misplaatst. Net als Paul Delva (CD&V) riep hij minister van Financiën Guy Vanhengel (Open VLD) op om snel werk te maken van de vergroening van de autofiscaliteit.

Liesbet Dhaene (N-VA) betreurde dat de regering zo traag gewerkt heeft. Er kan pas nu een advies van de privacycommissie gevraagd worden over de databank, wat nodig is om de controle en sanctionering via de ANPR-camera's effectief te laten functioneren. "U heeft uzelf negen maanden meer gegeven voor de uitrol van de LEZ. Hopelijk gebruikt u deze tijd en begint u er snel aan", aldus de N-VA'ster.

Voor Annemie Maes (Groen) is de overgangperiode van 9 maanden te lang. "De boetes worden dus pas vanaf 1 oktober uitgeschreven, twee weken voor de gemeenteraadsverkiezingen. Wie zal dat doen?", vroeg ze zich af. Ze pleitte ook voor de afstemming met de andere LEZ's in het land om geen verwarring te creëren bij de autobestuurders. Brommers, scooters en vuilniswagens moeten volgens haar ook onder de ordonnantie vallen.